



## Recommandations aux auteurs d’Africa 21

### Soumission

Les manuscrits sont soumis par courrier électronique à : [info@africa21.org](mailto:info@africa21.org)

Les manuscrits soumis **ne doivent pas avoir été publiés auparavant**, en français ou dans une autre langue, même partiellement, ni sous forme papier ni sur Internet, et ne sont pas soumis simultanément à d’autres revues. Des vérifications seront effectuées à cet effet.

**Les manuscrits peuvent être soumis en langue française ou anglaise.**

Les manuscrits soumis doivent impérativement respecter les normes suivantes :

### Longueur de l’article

Pour les articles de style académique : 8 à 15 pages de texte au format proposé ci-dessous. Les notes, réservées aux références bibliographiques et autres compléments, sont numérotées et disposées en bas de page. Les notes ou annexes méthodologiques font l’objet d’un encadré.

Pour les essais : à partir de 5 pages avec les mêmes modalités de rédaction que précédemment.

### Forme généralisée

Police : Calibri

Taille 12

Interligne 1,5

Absence d’alinéa au début de chaque paragraphe

« Justifier » le document (aligner des deux côtés)

Titre de l’article : Taille 16 en Gras

Sous le titre écrire le « Par Prénom Nom de l’auteur en taille 16 et italique

Titre d’une partie : taille 14 en gras

Sauter deux lignes avant chaque partie

Titre d’une sous-partie : taille 14 en italique

Sauter une ligne avant chaque sous partie

Titre d’une sous-sous-partie : taille 12 en gras

Si un paragraphe contient une explication avec des éléments chiffrés, factuels ou des citations, chaque élément est secondé par une note de bas de page qui assure la provenance de la source et





de la référence. En raison de la présence récurrente des notes de bas de page, la rédaction d'une bibliographie n'est pas nécessaire.

### **Présentation des références bibliographiques**

Les références sont présentées (uniquement en notes de bas de page, pas de bibliographie en fin d'article) selon le modèle suivant :

- Prénom Nom, titre d'ouvrage, maison d'édition, ville, année, éventuellement page(s) citée(s) ;
- Ou, pour un article : Prénom Nom, « titre de l'article », Revue, n° de volume (n° de parution), page(s) citée(s) ;
- Ou, pour un chapitre d'ouvrage collectif : Prénom Nom, « titre du chapitre », dans Prénom Nom (ed., eds ou dir.), titre d'ouvrage, maison d'édition, ville, année, page(s) citée(s) ;
- Pour les publications d'institutions (ONU, Banque mondiale, BAD, etc.), seul le nom de l'institution est nécessaire après le titre, avec ensuite la ville et l'année d'édition.

### **Résumé, biographie de l'auteur(e) et sa photographie**

Les manuscrits soumis doivent comprendre un résumé d'une page maximum (aux standard évoqués ci-dessus); ils doivent aussi être accompagnés d'une présentation biographique de l'auteur(e) comprenant son statut actuel, ses principales publications ou réalisations, ses domaines de recherche/thème d'intérêt/d'expertise ou les projets majeurs dans lesquels il ou elle est impliqué(e), ainsi que ses coordonnées. Aucun envoi de CV ne sera autorisé.

Le ou les auteurs devront également fournir une photographie à part, en format JPEG, de qualité suffisante (définition de bon niveau, couleur) et professionnelle. Celle-ci doit cadrer spécifiquement le visage. Aucune marque ou distinction n'est autorisée.

### **Illustrations**

Africa 21 encourage les auteurs à illustrer leur analyse (photographies, graphiques, reproductions de document, carte, etc.). Les illustrations doivent être libres de droits de reproduction et fournies sous forme de fichier numérisé en haute définition. Les photocopies ne sont pas acceptées. Ne pas oublier de préciser la légende, la référence d'origine (la source est obligatoire) et le placement dans le texte des illustrations retenues. Les frais de reproduction éventuels sont à la charge de l'auteur(e). Fournir une autorisation de reproduction le cas échéant.

### **Procédure d'évaluation**

Africa 21 diffuse un appel à contribution en proposant un thème et des sous-thèmes. L'auteur devra obligatoirement se positionner sur au moins un des sous-thèmes et respecter l'approche et les consignes proposées.





- Il envoie un résumé de son projet d'article d'une page maximum avant la date butoir proposée dans l'appel à contribution ;
- Il recevra un accusé de réception le jour de la réception du résumé (par email ou courrier en fonction de la modalité d'envoi de l'auteur) ;
- Le Comité de rédaction se réunit dans les délais mentionnés dans le calendrier après la date butoir d'envoi des propositions d'article pour sélectionner les projets de texte retenus pour la revue ;
- L'auteur reçoit l'acceptation (ou le refus de son projet), ainsi que les échéances à venir pour rendre son article, répondre aux commentaires et demandes de correction, rendre son formulaire de droit d'auteur et accepté la version finale de son article ;
- L'auteur a plusieurs semaines pour rédiger son article et en soumettre une première version, cependant il a la possibilité de la rendre plus tôt si elle est finalisée avant la date prévue ; tous les auteurs sélectionnés, reçoivent 10 jours avant la date butoir un rappel à rendre leur contribution ;
- Examen de l'article (anonymé) par les membres du *Peer review*. L'évaluation tient notamment compte des critères suivants : positionnement par rapport à la littérature disponible ; adéquation de la méthode à l'objet, du terrain empirique aux hypothèses formulées et démontrées ; apports à la connaissance et au développement en Afrique en particulier ; qualités rédactionnelles. Chaque évaluation, obéit à des principes déontologiques élémentaires<sup>1</sup>.
- Une fois que l'auteur a reçu les commentaires et demandes de correction ou de précision de la part d'Africa 21, il a quelques jours pour y répondre. L'équipe éditoriale se charge d'analyser si les réponses de l'auteur ont été convaincantes. Elle fait suivre aux « pairs correcteurs » ces modifications pour obtenir leur agrément. En cas de litige entre les intervenants, l'Editeur tranche en dernier recours. L'auteur a toujours l'opportunité de demander le retrait de son article s'il n'est pas satisfait des décisions prises, dans un délai de 48h. Le consensus en matière de correction sera toujours privilégié.
- L'équipe éditoriale s'attache à faire les dernières corrections de formes et la mise en page dans un délai de 5 à 7 jours avant publication.

---

<sup>1</sup> i) Intégrité : l'intégrité est le fondement de la confiance et de la crédibilité accordées au jugement des évaluateurs.

Ils jugent équitablement tous les éléments et ne laissent aucune place à leurs propres intérêts ou ceux d'autrui.

ii) Objectivité : les jugements émis reposent sur des éléments présents dans l'article soumis et sont motivés par l'état des connaissances dans les différents domaines du développement en Afrique. iii) Constance : les évaluateurs examinent avec la même attention les différents articles soumis, puisque toutes les évaluations obéissent à une grille d'évaluation similaire. iv) Confidentialité : le contenu des délibérations qui préparent les décisions du Conseil scientifique est confidentiel. v) Implication : les évaluateurs mobilisent leurs compétences pour assumer leurs responsabilités et contribuer à la qualité éditoriale d'*Afrique Durable 2030*.

Association Africa 21, C/o Maison Kultura, Rue de Montbrillant 52, 1202 Genève- Suisse

<http://www.africa21.org> Email: [info@africa21.org](mailto:info@africa21.org)

Statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC, accréditée à l'OMC, Observateur à la CNUCED, accréditée au PNUE

Partenaire du projet Afrique de l'Université de Genève et de la EU Business School in Geneva





- L'auteur recevra 24 à 48 heures avant la diffusion au grand public la version finale de la revue. Ce délai lui permet de signaler d'éventuelles anomalies de forme sur son texte.
- L'équipe éditoriale vise à publier la revue dans un délai de quatre mois à partir de la diffusion de l'appel à contribution. Cependant en raison de la complexité du processus et de la multiplicité des acteurs, elle ne s'engage pas formellement à publier la revue à la date indiquée au départ du processus. Il s'agit d'une date indicative.

### **Mise en ligne**

En publiant dans *Afrique Durable 2030*, l'auteur autorise la revue à reproduire et diffuser sa contribution sur des portails électroniques et supports numériques ayant conclu un accord avec le *think tank* Africa 21.

### **Traduction**

L'auteur autorise le *think tank* Africa 21 à publier en langue anglaise une traduction de l'article paru dans la revue.

### **Contrat d'édition**

Après acceptation définitive par le *Peer review*, le ou les auteurs doivent signer un contrat d'édition avec le *think tank* Africa 21 portant sur la propriété de leur article (le modèle sera communiqué aux auteurs dont le texte est accepté). Ce contrat concerne tant l'édition potentiellement imprimée que l'édition numérique ainsi que toutes les autres formes d'exploitation de l'article.

Il est rappelé que la rédaction d'un article se fait sur la base du bénévolat et dans le principe de la diffusion du savoir et de la science au plus grand nombre.

